

Département du Var CANTON DE VIDAUBAN Commune de LORGUES		<i>République Française</i> COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 2 avril 2021	
PRESENTS (23)	Mmes et MM. ALEMAGNA, FIORINI, HEBREARD, HERY, WECKMANN, TOSI, PORLIER, PELLETIER, GUINDEO, BERTRAND, GELER, MATHIAS, ACCIARI, CROGNIER, SONTOT, RAMOS, VAN LIMBERGHEN, CAZIER, MOURADI, ROBION, FORME, FAVOREL, HOUSSAYS		
ABSENT (0)			
EXCUSÉ (0)			
REPRÉSENTÉ (6)	DUBOIS par WECKMANN, HUMBLOT par FIORINI, RUDEL par TOSI, GRIGOLI par HEBREARD, TORNOR par RAMOS, CHAMBON par ALEMAGNA		
Secrétaire de séance	M. ROBION		

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 15h et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021.

Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal est mis au vote et approuvé à 28 voix et 1 abstention (M. FORME).

1. BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE

Mme FIORINI explique qu'après une année 2020 atypique, le budget de 2021 est élaboré dans le cadre d'un retour à la « normale », même si des incertitudes demeurent. Elles se traduisent par des inscriptions prudentes au niveau des recettes de fonctionnement.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 15 966 444 € dont 9 609 972 € en fonctionnement et 6 356 472 € en investissement. (Pour mémoire, sauf indication contraire, les comparaisons s'effectuent par rapport aux prévisions totales de l'exercice 2020)

A) FONCTIONNEMENT

1- Dépenses

Elles s'élèvent à 9 609 972 € dont 8 340 400 € de dépenses réelles contre 8 227 950 € en 2020, soit + 1,37 %.

a- Les charges à caractère général (chapitre 011)

L'inscription budgétaire de 2 544 100 €, en hausse de 1 %, est comparable à celle de 2019. Cette inscription traduit la volonté de maîtriser les charges de fonctionnement courantes.

b- Les charges de personnel (chapitre 012)

Avec une inscription de 5 100 500 €, la hausse n'est que de 0,78 % par rapport aux prévisions 2020. Cette prévision intègre les évolutions de carrière des agents et la mise en service du stade J. Turchi.

Pour rappel, l'effectif au 1er janvier est le suivant :

- 114 agents titulaires
- 15 agents contractuels
- 3 agents en apprentissage
- 1 agent en contrat aidé

Soit un total de 133 agents.

c- Les atténuations de produits (chapitre 014)

L'inscription budgétaire de 41 400 € correspond à la participation de la commune suite au transfert à DPVa de la gestion des eaux pluviales urbaines.

d- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

628 400 € de crédits sont inscrits. L'intégralité des subventions aux associations a été inscrite. Néanmoins, le versement des crédits se fera en fonction de l'activité réelle de chaque association.

e- Charges financières (chapitre 66)

NEANT – La commune n'a aucun emprunt.

f- Charges exceptionnelles (chapitre 67)

26 000 € sont inscrits à titre de provision.

Par ailleurs, en plus de ces dépenses réelles, 1 269 572 € de dépenses d'ordre sont inscrites dont 940 190 € au titre des amortissements (chapitre 042) et 329 382 € pour le financement des investissements (chapitre 023).

2- Recettes

Le choix de la prudence a été fait quant à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement et cela pour deux raisons :

- La persistance au moins sur une partie de l'année de la crise sanitaire
- La réforme de la fiscalité locale

En fonction de ces éléments, 9 331 700 € sont inscrits contre 9 278 600 € précédemment.

a- Atténuations de charges (chapitre 013)

120 000 € sont inscrits notamment pour les remboursements par DPVa des charges de personnel communal.

b- Produits des services (chapitre 70)

Inscription prudente à hauteur de 306 000 € mais en nette progression par rapport à 2020 (235 000 €).

c- Impôts et taxes (chapitre 73)

L'inscription globale est de 7 546 500 €.

Dans le détail, on remarque une progression des recettes de la fiscalité locale (article 73111) de 358 800 € soit + 6,05 %. La hausse de cette recette à ce chapitre est néanmoins en trompe l'œil car, suite à la réforme de la fiscalité, les compensations de taxe d'habitation perçues au chapitre 74, article 74835, ont été supprimées.

Pour mémoire le montant était de 279 300 € en 2020. Par ailleurs, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (articles 73223) et en recul de 30 200 €. Pour les droits de place (article 7336), une inscription supplémentaire de 40 000 € est budgétée. Les droits de mutation (article 7381) sont stables.

d- Dotations et participations (chapitre 74)

L'inscription budgétaire de 1 231 200 € est en recul de 22,84% principalement en raison de la suppression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation (article 74835).

L'inscription est également à minima concernant les aides de la CAF (article 7478).

e- Autres produits (chapitre 75)

126 000 € sont inscrits au titre des revenus des immeubles (location)

f- Produits exceptionnels (chapitre 77)

2 000 €

Les recettes d'ordre sont de 278 272 € (chapitre 042) dont 200 000 € pour des travaux en régie et 78 272 € pour l'amortissement des subventions.

B) INVESTISSEMENT

1- Dépenses

Le montant total des dépenses est de 6 356 472 €.

- 478 272 € sont inscrits en opération d'ordre (chapitres 040 et 041)
- 200 € sont prévus pour l'acquisition d'une action pour entrer au capital de la SPL ID 83
- 5 878 000 € sont inscrits en dépenses d'équipement qui se répartissent ainsi :

- Opération 102 : Bâtiments administratifs : 65 000 €
Achat de matériel et petits travaux.

- Opération 103 : Edifice du culte : 150 000 €
100 000 € sont programmés pour un début de restauration des tableaux du chœur de la Collégiale St Martin.

- Opération 104 : Voirie, réseaux, espaces verts : 1 406 000 €
Il s'agit de travaux récurrents sur la voirie communale, d'éclairage public ou d'achat de véhicules pour les services techniques.

- Opération 105 : Ecoles maternelles : 45 000 €
Achat de matériel et petits travaux divers.
- Opération 106 : Ecoles primaires : 618 000 €
540 000 € sont inscrits sur cet exercice au titre de l'extension de l'Ecole Trussy.
- Opération 108 : Equipements de loisirs : 125 000 €
Aménagement des abords de l'Espace F. Mitterrand.
- Opération 109 : Services sociaux : 109 000 €
100 000 € sont prévus pour des travaux aux abords de la crèche.
- Opération 111 : Centre Culturel : 50 000 €
Notamment pour la climatisation du bâtiment. (remplacement d'un groupe de froid)
- Opération 112 : Acquisitions foncières : 1 580 000 €
Provisions pour des projets d'acquisition de bâtiments à proximité de l'Hôtel de Ville.
- Opération 115 : Autres bâtiments : 260 000 €
Provisions.
- Opération 117 : Cimetière : 30 000 €
Maîtrise d'œuvre pour un projet d'extension du cimetière.
- Opération 123 : Vidéo surveillance : 250 000 €
Extension du réseau.
- Opération 124 : Pôle jeunesse : 90 000 €
Maîtrise d'œuvre pour un projet de création d'un pôle jeunesse à l'ancienne perception.
- Opération 127 : Mission d'urbanisme : 20 000 €
Mise à jour des documents d'urbanisme
- Opération 152 : Aménagement du stade Turchi : 140 000 €
Acquisition de matériel
- Opération 154 : Réhabilitation de la vieille ville : 240 000 €
Début des travaux de la première tranche.
- Opération 156 : Matériels divers : 30 000 €
Provisions.
- Opération 162 : Rue Vieille Horloge : 60 000 €
Complément de crédits pour la mise en sécurité d'un bâtiment.
- Opération 163 : Intempéries 2019 : 150 000 €
Complément de crédits.
- Opération 164 : Comité Communal des Feux de Forêt : 130 000 €
Début des travaux pour la construction d'un bâtiment pour le CCF.

- Opération 166 : Chemin des Mauniers : 60 000 €
Complément de crédits pour la mise en sécurité du chemin.
- Opération 167 : Sécurité des abords de la cité scolaire : 60 000 €
Aménagements pour sécuriser les élèves de la cité scolaire.
- Opération 168 : Mas Vaussières : 60 000 €
Travaux de réhabilitation sur le bâtiment.
- Opération 169 : Parcours de santé de St Ferréol : 60 000 €
Remise en état du parcours de santé.
- Opération 170 : Rue Vacquier : 90 000 €
Mise en sécurité d'un bâtiment.

1- Recettes

Elles se répartissent ainsi :

- Recettes réelles : 4 886 900 € dont :
 - o F.C.T.V.A. : 900 000 €
Remboursement par l'état de la TVA pour les dépenses d'équipement réalisées en 2020
 - o Taxe d'aménagement : 300 000 €
Cette taxe est payée par les bénéficiaires de permis de construire.
 - o Produits des cessions : 540 400 €
Ventes éventuelles de terrains communaux.
 - o Emprunts : 3 146 500 €
Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, cette inscription permet l'équilibre du budget. Après le vote du compte administratif 2020 et la prise en compte des résultats reportés, ce montant est appelé à évoluer.
- Recettes d'ordre : 1 469 572 € dont :
 - o Virement de la section de fonctionnement : 329 382 €
 - o Amortissement : 940 190 €
 - o Avances versées sur commande : 200 000 €

⇒ Mme HOUSSAYS revient sur le manque d'investissement pour la revitalisation du centre-ville. Cette politique n'agit pas en faveur de la jeunesse. Le budget est plutôt bon mais manque d'ambition. Elle votera donc contre.

⇒ M. le Maire : « On ne fait rien pour la jeunesse ? Alors que nous allons livrer le Stade Turchi ? Les jeunes ne trouvent pas d'emploi sur Lorgues et on a du mal à les garder. C'est l'avenir qu'ils vont chercher ailleurs.

L'ancienne trésorerie sera destinée à accueillir toute notre jeunesse : CLAS, Centre de loisirs et l'accueil périscolaire.

La jeunesse représente un budget important pour la commune. Quand le fonctionnement baisse, c'est synonyme de bonne gestion.

La ville est attractive. Le prix du foncier a baissé. De l'âge de la crèche et jusqu'au BTS, nous répondons aux besoins des familles.

Pour résumer ce budget, on a un budget important de 16 millions d'euros avec 6 millions d'investissement. C'est un budget sans aucun endettement, marqué par la réforme de la fiscalité locale (exonération de la taxe d'habitation)

La masse salariale est contenue, sans augmentation de la pression fiscale,

Le projet « Petites Villes de Demain » implique un budget en faveur de la jeunesse (de 3 à 18 ans).

Le budget présente un investissement pour la sécurité, la construction d'un centre pour le CCFF, des acquisitions foncières pour maintenir les services en cœur de ville, ainsi qu'une subvention importante à notre CCAS et services sociaux impactés par la crise sanitaire. Enfin, 300 000 € sont inscrits pour aider et soutenir nos associations locales.

Ce budget est offensif, réactif contre la crise. C'est un budget de relance en soutien à notre économie et à nos commerçants. »

⇒ M. FAVOREL remarque que le budget est cohérent. Il explique qu'un foyer de 4 personnes paie chaque année en plus la somme de 708 € à Lorgues par rapport à la moyenne nationale. Il demande si on ne peut pas réduire les impôts des Lorguais.

⇒ M. le Maire répond un peu plus tard qu'il s'agit d'un calcul erroné, basé sur une mauvaise interprétation des chiffres donnés par l'INSEE.

Le budget primitif est voté à 26 voix « pour » et 3 « contre » (FAVOREL, FORME, HOUSSAYS)

2. TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE POUR L'ANNEE 2021

M. le Maire expose que l'article 16 de la loi numéro 2019-1479 (loi de finances 2020) a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Ainsi, comme en 2020, le conseil municipal n'a pas à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation qui est égal à celui appliqué en 2019. Par ailleurs, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) a été transférée aux communes, se traduisant à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de T.F.P.B.

Pour 2021, le taux de référence de la T.F.P.B. correspond à la somme des taux de la commune et du département. En 2020, le taux de la T.F.P.B. de la commune était de 18,19 % et celui du département de 15,49 %, soit un taux pour 2021 de 33,68 %.

Il n'y a aucun changement concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.P.N.B.). En 2020, il était de 93,97 %.

En fonction de ces éléments, il est proposé de maintenir ces taux, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,68 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,97%

Les produits attendus sont de :

- T.F.P.B. : 5 323 124 €
- T.F.P.N.B. : 205 043 €

Avec le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 992 026 €, le montant total de la fiscalité locale directe pour 2021 est de 6 520 193 €.

A cela, il convient d'ajouter 21 210 € d'allocations compensatrices au titre des taxes foncières, et de retirer 228 944 € au titre du coefficient correcteur lié à la réforme de la fiscalité locale.

Le montant total des ressources fiscales prévisionnel pour cet exercice est de 6 312 459 €. Il était de 6 231 217 € en 2020, soit une augmentation du produit de 81 242 € (+ 1,30 %).

⇒ M. FAVOREL demande si on peut réduire le taux d'imposition.

⇒ M. le Maire répond que non, car cette taxe est indexée sur le coût de la vie.

Le taux de la fiscalité locale directe pour l'année 2021 est voté à 27 voix « pour » et 2 « contre » (FAVOREL, FORME)

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme FIORINI explique qu'au budget primitif, il est inscrit 300 000 €. Cependant, ces subventions seront débloquées en fonction de l'activité réelle de chaque association, compte tenu de la crise sanitaire.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Les Archers Lorguais	1 200
Auto Moto Club les Perlés	500
Canal de Sainte Croix	1 000
Chasseurs lorguais	2 000
Danser pour Danser	1 000
Entente Sportive Lorguaise Basket club	30 000
Ensemble Choral de Lorgues	2 000
ESL tous en forme	750
FNACA	750
Godasse lorguaise	1 000
Groupe Mycologique	500
Harmonie Lorguaise	1 500
Judo Club	3 500
Le Jardin des Enfants	1 000
Leo Lagrange	5 000
Les Baladins du Var	1 500
Lorgues en Fête	45 000
Lorgues Equitation Animation	500
Lorgues Cyclo	2 000
Miaou et Cie en détresse	1 500
Recyclerie Lorguaise	1 100
Ri O lé	1500
Secours Lorguais	5 000
Souvenir Français	750
Tennis /Padel	7 000
Union Nationale des Combattants	750
UNSOR	100
ESL Football	15 000
Les Amis de la Cascade	1 000
TOTAL	134 400

Par ailleurs, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avec la commune.

⇒ M. FORME demande les motivations des demandes des associations. Par exemple, 2 000 € à Lorgues Cyclos, à quoi va servir cette somme ?

⇒ M. le Maire répond que les associations lorguaises sont toutes d'intérêt public.

⇒ M. MATHIAS (également président de l'asso. Lorgues Cyclos) répond que la subvention perçue concerne l'achat de vêtements personnalisés spécifiques à la discipline qui représente une dépense globale de 5 800 € pour le club.

⇒ Mme HOUSSAYS demande si on peut faire un retour sur l'état d'esprit des associations. Il y en a-t-il en danger vis-à-vis de la crise sanitaire ?

⇒ M. le Maire répond qu'il ne peut pas mesurer cette information pour le moment.

⇒ M. FORME demande à M. le Maire s'il peut revoir sa position vis-à-vis de l'association Escola de Margarido.

⇒ M. le Maire répond que chaque demande est étudiée et que l'Escola des Margarido n'était pas éligible car cette association perçoit déjà une subvention en nature.

Les subventions aux associations sont votées à 25 voix « pour » (les présidents d'associations concernés par une subvention (MATHIAS, GELER) ne prennent pas part au vote) et 2 abstentions (FORME, FAVOREL).

4. BUDGET PRIMITIF 2021 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme Fiorini expose qu'il n'est pas prévu d'acquisition de caveaux ou de colombariums cette année, ni d'autres investissements. Le budget est de 8 900 € en fonctionnement et de 1 100 € en investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. le Maire explique que Le Centre Communal d'Action Sociale perçoit annuellement une subvention de la commune, imputée à l'article 657362. Pour 2020, le CCAS a perçu 150 000 €. Avec la crise sanitaire, le CCAS a vu ses dépenses augmenter et ses recettes diminuer, entraînant un accroissement du déficit.

Afin que cet établissement public communal puisse assurer ses missions, il est proposé de reconduire le montant de subvention de l'année passée soit 150 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire expose que suite à la commission administrative paritaire (CAP) interne des avancements de grade pour 2021, qui s'est déroulée en mairie le 12 mars dernier et pour en faire bénéficier les agents, il est proposé au conseil municipal de créer les emplois suivants :

- 5 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe
- 18 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2020

M. le Maire rappelle que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de donner acte de ce bilan, tel que présenté ci-dessous :

- Acquisitions de la commune :

PARCELLES EN NATURE DE	REFERENCES CADASTRALES	LIEU-DIT	SUPERFICIE	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE DELIBERATION DU C.M	PRIX	DATE DE L'ACTE
Terrain	M 1553/1555/1556/1558	L'Enclos	1564 m ²	Consorts GANZIN	EPF PACA		145 000 €	02/07/2020
Terrain	K 1674	Domaine du Pin	523 m ²	ALLARY Noël	Commune	25/09/2020	90 000 €	01/12/2020
Terrain	M 55/1411	Le grand Jardin	184 m ²	Consorts Girard	Commune	25/09/2020	30 000 €	01/12/2020

- Cessions de la commune :

PARCELLES EN NATURE DE	REFERENCES CADASTRALES	LIEU-DIT	SUPERFICIE	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE DELIBERATION DU C.M	PRIX	DATE DE L'ACTE
Terrain	L 1098 a	L'Etang	17 m ²	Commune	NICOLLE Patrick	14/11/19	840 €	07/02/2020

8. CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. HEBREARD rappelle que la commune de Lorgues a été retenue pour bénéficier de l'appui du programme « Petites Villes de Demain », porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

La convention d'adhésion a pour objet d'acter l'engagement de la commune dans ce programme. Elle l'engage à élaborer, mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Cette convention est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa signature.

Au plus tard à cette date, le projet de territoire devra être formalisé par une convention « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT)

Cette nouvelle convention met fin automatiquement à la convention objet de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », dont un exemplaire est joint en annexe ci-après, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

⇒ Mme HOUSSAYS remarque qu'en 2017, il y avait 4 % de moins d'actifs et que nous sommes en retard par rapport à la moyenne varoise.

⇒ M. le Maire répond qu'il y a 10 586 habitants à Lorgues selon la Préfecture. Les Chiffres de l'INSEE sont erronés. Ils sont communiqués 4 ans après l'enquête sur le terrain.

En ce qui concerne le projet « Petites Villes de Demain », nous n'avons pas fait acte de candidature. C'est le Préfet qui a rendu les communes éligibles à ce programme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9. DECISIONS DU MAIRE

N° DU MARCHÉ	INTITULE	TITULAIRE	Four. Ser. Trav.	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
MAPAT/2018/23 AVENANT N° 1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (V.R.D)	COLAS Midi Méditerranée	F	25/02/2021	Transfert du marché au profit de COLAS France
MAPAF/2019/17 AVENANT N° 1	ACQUISITION DE PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS - LOT 1 : PRODUITS BITUMEUX	COLAS Midi Méditerranée	F	25/02/2021	Transfert du marché au profit de COLAS France
MAPAT/2020/15	DESAMIANTAGE ET DEMOLITION/DECONSTRUCTION DE BATIMENTS RUE VIEILLE HORLOGE	Procédure classée sans suite pour motif d'intérêt général	T	16/03/2021 aux candidats	
MAPAPI/2021/01	MISSION O.P.C. DANS LE CADRE DU CHANTIER "EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MARIUS TRUSSY"	CHRISTOPHE PISANO ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION 1442 VIEILLE ROUTE DE GRASSE LA SAMBRE N°20 83300 DRAGUIGNAN	S	22/03/2021	15.000,00 € H.T.

10. QUESTIONS DIVERSES

⇒ M. FORME revient sur l'assignation en justice de M. le Maire.

⇒ En réponse aux questions de M. FORME, M. le Maire précise que la plainte a été déposée à titre privé et sur ses deniers personnels.

Il tient également à préciser que la protection fonctionnelle sera utilisée chaque fois qu'un membre du Conseil Municipal sera injurié ou diffamé.

Concernant la censure du texte dans le Lorgues Infos, en sa qualité de directeur de la publication, il ne peut publier des propos qui sont mensongers. Et il demande à M. FORME pourquoi il n'a jamais expliqué au conseil municipal les raisons de la suspension et le limogeage de son poste d'enseignant à la cité scolaire de Lorgues pendant 4 mois et lui rappelle qu'il a été rémunéré pendant toute la durée de sa mise à pied.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.